



AT INTERNET

Digital Intelligence Solutions

GUIDE DE MISE EN CONFORMITÉ DES SOLUTIONS DE MESURE D'AUDIENCE D'AT INTERNET À DESTINATION DES ÉDITEURS DE SITES

Les solutions de mesure d'audience d'AT Internet peuvent être paramétrées pour s'exempter de la demande de consentement de l'internaute avant de déposer un cookie de mesure d'audience. Pour cela, les règles suivantes doivent être respectées :

- Informer l'internaute de la présence de cookies de mesure d'audience.

Le message suivant peut être utilisé : « Afin de mieux vous servir et d'améliorer l'expérience utilisateur sur notre site, nous mesurons son audience grâce à une solution utilisant la technologie des cookies. Les données collectées permettent de fournir uniquement des données statistiques anonymes de fréquentation (le nombre de pages vues, le nombre de visites, leur fréquence de retour,...) ».

- Mettre en place l'option opt-out.

Le service support d'AT Internet est à la disposition des clients pour aider à l'insertion de l'option opt-out.

- Opt-out « classique »

L'opt-out proposée par AT Internet est uniquement valable sur ses cookies. Deux possibilités pour mettre en place cette option :

- ✓ soit directement dans le site client par l'intermédiaire d'un iframe ;
- ✓ soit par l'intermédiaire d'un lien renvoyant à la page « opt-out » d'AT Internet.

En cas d'utilisation du cookie first, le client devra développer son propre opt-out.

- Opt-out « applications mobiles »

L'implémentation de l'opt-out dans les applications mobiles est à la charge de l'éditeur. Ce dernier devra respecter les méthodes mises à dispositions dans les SDK AT Internet®.

- **Respecter les consignes d'implémentation du marqueur AT Internet®** pour ne pas collecter des données externes au site et des données personnelles autre que l'adresse IP (ex : donnée de type GPS). Ces consignes sont présentes dans la documentation en ligne relative au marquage (guide de marquage).

- **Demander à AT Internet d'activer le paramétrage « exemption »** (anonymisation de l'adresse IP, durée de rétention des données détaillées n'excédant pas 13 mois, désactivation des modules proscrits par l'exemption).

NB : Pour les clients existants disposant de l'option DataExplorer et en complément des éléments précédemment listés, un audit des données collectées jusqu'alors devra être réalisé afin de déterminer les actions spécifiques à mettre en place et le temps nécessaire à ces dernières (ex: purge des données, correction du marquage). Demandez la marche à suivre à votre interlocuteur commercial.

Applied Technologies Internet SAS

Siège social : 85 Avenue John Fitzgerald Kennedy, 33700 Mérignac

France Tel +33 (0)1 56 54 14 30 – Fax +33 (0)1 46 52 73 69

SAS au capital social de 619 200 EUR - Siret : 403 261 258 00038